

délibération :
D_2018_3_6

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Mars 2018

Présents : 15

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 19

**Objet : Participation de la
commune aux entrées cinéma
2017 - MJC Jules BERRY**

Pouvoirs :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été établie, en janvier 2016, définissant la participation financière de la commune auprès de la MJC, organisateur des séances de cinéma afin de faire bénéficier aux publics de tarifs attractifs.

La MJC cinéma organise les séances et assure la billetterie du cinéma aux tarifs suivants :

- Tarif normal : 4,00 € au lieu de 5,00 €
- Tarif réduit : 3,00 € au lieu de 4,00 €

La commune s'est engagée à participer à hauteur de 1 € par billet vendu et la participation financière est versée annuellement sous forme de subvention sur présentation d'un état annuel des entrées de cinéma par la MJC.

- En 2015, le montant était de 110,00 €.
- En 2016, le montant était de 353,00 €.
- Pour 2017, le montant s'élève à 446,00 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE**, avant le vote du budget primitif, d'ouvrir une ligne de crédit pour le compte 6574 du Budget Principal d'un montant de 500 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision afin de verser sous forme de subvention à la MJC la participation de la commune aux entrées de Cinéma.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 3

Emis le 09/03/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 23 MARS 2018

